



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 11.10.2022

Numéro de publication: HR02-1005580825

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Novigenix SA, Epalinges

Novigenix SA
Route de la Corniche 3
1066 Epalinges

Novigenix SA, à Epalinges, CHE-496.504.999 (FOSC du 24.06.2021, p. 0/1005227644). Statuts modifiés les 24.08.2022 et 04.10.2022. Augmentation ordinaire du capital-actions en espèces et par compensation de créances de CHF 3'157'794.86; en contrepartie de ces créances, il est remis 51'415 actions de CHF 0.25. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 255'283, divisé en 100'000 actions nominatives ordinaires de CHF 0.25, 810'348 actions nominatives "A" de CHF 0.25, privilégiées quant au produit de liquidation, et 110'784 actions nominatives "B" de CHF 0.25, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 24.08.2022. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a supprimé une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision du 01.03.2019) par décision du 24.08.2022. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 22.06.2016) par décision du 24.08.2022. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a supprimé une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 01.03.2019) par décision du 24.08.2022. Augmentation autorisée du capital-actions fondée sur la décision d'autorisation du 24.08.2022. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 258'431, 75, divisé en 100'000 actions nominatives ordinaires de CHF 0.25, 810'348 actions nominatives "A" de CHF 0.25, privilégiées quant au produit de liquidation, et 123'379 actions nominatives "B" de CHF 0.25, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision d'autorisation de l'assemblée générale du 24.08.2022), par décision du 04.10.2022, pour le détail cf. statuts. Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit.

Registre journalier no 18792 du 06.10.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 120, Date: 24.06.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud